

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 30	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25
Mercuès	6 41	1 14	6 6	— Express.	8 20	9 50	7 45	Sept-Ponts.	4 53	11 11	5 37	Arcaubal	7 45	11 30	5 18	CAHORS. — D. <td>7 45</td> <td>11 30</td> <td>5 18</td> <td>Paris. — D. <td>8 20</td> <td>9 50</td> <td>7 45</td> <td>CAHORS. — D. <td>4 42</td> <td>11 11</td> <td>5 25</td> </td></td>	7 45	11 30	5 18	Paris. — D. <td>8 20</td> <td>9 50</td> <td>7 45</td> <td>CAHORS. — D. <td>4 42</td> <td>11 11</td> <td>5 25</td> </td>	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D. <td>4 42</td> <td>11 11</td> <td>5 25</td>	4 42	11 11	5 25
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	5 45	3 15	3 15	Genac	5 11	11 29	5 57	Vers.	8 11	12 21	5 38	TOULOUSE. D. <td>7 40</td> <td>10 49</td> <td>4 54</td> <td>Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>5 20</td> <td>11 39</td> <td>6 11</td> </td></td>	7 40	10 49	4 54	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>5 20</td> <td>11 39</td> <td>6 11</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>5 20</td> <td>11 39</td> <td>6 11</td>	5 20	11 39	6 11
Luzach.	7 3	1 34	6 28	M. Libos. — D. <td>8 40</td> <td>3 18</td> <td>9 7</td> <td>Labenque.</td> <td>5 20</td> <td>11 39</td> <td>6 11</td> <td>Saint-Géry.</td> <td>8 18</td> <td>12 38</td> <td>5 44</td> <td>BORDEAUX.</td> <td>7 25</td> <td>10 35</td> <td>4 40</td> <td>Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>5 45</td> <td>12 6</td> <td>6 42</td> </td></td>	8 40	3 18	9 7	Labenque.	5 20	11 39	6 11	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	BORDEAUX.	7 25	10 35	4 40	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>5 45</td> <td>12 6</td> <td>6 42</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>5 45</td> <td>12 6</td> <td>6 42</td>	5 45	12 6	6 42
Castelfranc.	7 18	1 47	6 44	Fumel.	8 48	3 30	9 19	Montpezat.	5 31	11 52	6 25	Conduché.	8 34	1 5	6 6	Foumieu.	7 40	10 49	4 54	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>5 55</td> <td>12 16</td> <td>6 56</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>5 55</td> <td>12 16</td> <td>6 56</td>	5 55	12 16	6 56
Puy-l'Évêque.	7 31	1 47	6 44	Soturac-Touzac.	9 10	3 39	9 28	Borredeon.	5 45	12 6	6 42	St-Cirq. halte.	8 42	1 14	6 6	Albias.	7 55	10 58	5 3	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 13</td> <td>12 34</td> <td>7 8</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 13</td> <td>12 34</td> <td>7 8</td>	6 13	12 34	7 8
Duravel.	7 43	2 8	7 8	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 37	Caussade.	5 55	12 16	6 56	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	Montbrun. hal.	8 42	1 14	6 6	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 22</td> <td>12 43</td> <td>7 28</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 22</td> <td>12 43</td> <td>7 28</td>	6 22	12 43	7 28
Soturac-Touzac.	7 53	2 18	7 18	Gastelfranc.	9 34	4 3	9 52	Realville.	6 5	12 26	7 8	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26	Cajarc.	9 17	2 10	6 44	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td>	6 39	1 7	7 45
Fumel.	8 6	2 29	7 32	Luzach.	9 47	4 16	10 5	Albias.	6 13	12 34	7 8	Conduché.	9 17	2 10	6 44	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td>	6 39	1 7	7 45
M. Libos. — A. <td>8 13</td> <td>2 35</td> <td>7 39</td> <td>Parnac.</td> <td>9 57</td> <td>4 26</td> <td>10 15</td> <td>Montauban. A.</td> <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> <td>Toirac.</td> <td>9 44</td> <td>2 45</td> <td>7 1</td> <td>Cajarc.</td> <td>9 44</td> <td>2 45</td> <td>7 1</td> <td>Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> </td></td>	8 13	2 35	7 39	Parnac.	9 57	4 26	10 15	Montauban. A.	6 39	1 7	7 45	Toirac.	9 44	2 45	7 1	Cajarc.	9 44	2 45	7 1	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td>	6 39	1 7	7 45
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45(*)	Mercuès.	10 9	4 38	10 26	BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	Lamadaine.	9 58	3 10	7 14	St-Cirq, halte.	9 58	3 10	7 14	Paris. — D. <td>8 10</td> <td>12 18</td> <td>5 34</td> <td>CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td> </td>	8 10	12 18	5 34	CAHORS. — D. <td>6 39</td> <td>1 7</td> <td>7 45</td>	6 39	1 7	7 45
PARIS — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> <td>TOULOUSE. A. <td>8 46</td> <td>3 55</td> <td>6 57</td> <td>CAPDENAC. A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td></td></td></td></td></td>	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> <td>TOULOUSE. A. <td>8 46</td> <td>3 55</td> <td>6 57</td> <td>CAPDENAC. A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td></td></td></td></td>	10 25	4 56	10 43	TOULOUSE. A. <td>8 46</td> <td>3 55</td> <td>6 57</td> <td>CAPDENAC. A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td></td></td></td>	8 46	3 55	6 57	CAPDENAC. A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td></td></td>	10 12	3 27	7 27	CAHORS. — A. <td>10 12</td> <td>3 27</td> <td>7 27</td> <td>Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td></td>	10 12	3 27	7 27	Paris. — Ar. <td>11 46</td> <td>4 37</td> <td>2 48</td> <td>CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td> </td>	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A. <td>10 25</td> <td>4 56</td> <td>10 43</td>	10 25	4 56	10 43

Cahors, le 17 Novembre.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 15 novembre.

M. le Ministre de la guerre dépose un projet de crédit de 11 millions comme conséquence du principe de la gestion directe admise maintenant pour les fournitures de fourrages.

M. Aujame pose une question au ministre du commerce à propos de la crise métallurgique qui sévit depuis 1882.

Sur la demande de M. Raymond, la question est transformée en une interpellation qui sera discutée lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion en 1^{er} délibération du projet de loi de M. Viette, tendant à régler les rapports des communes et de l'Etat, relativement à l'administration des forêts communales.

M. Cordier s'oppose à l'urgence qu'appuie le rapporteur, M. Viette.

La loi n'intéresse pas les finances de l'Etat. L'urgence est déclarée.

M. Cordier combat le projet qui laisse exclusivement aux communes l'administration des forêts.

M. Viette, rapporteur, répond que la loi est acceptée par le ministre et demandée par tous les intéressés.

Les défrichements et les aliénations forestières restent sous la surveillance de l'Etat. Les communes restent usufuitières, la loi ne touche pas une question de juridiction, elle donne des arbitres aux communes. (Applaudissements).

Le passage à la discussion des articles est ordonné.

L'ensemble du projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi adoptée par le Sénat et instituant un prix au profit de la personne qui découvrira un moyen pratique et usuel de découvrir dans les alcools et boissons alcooliques les substances autres que l'alcool pur.

L'urgence est déclarée et la proposition votée.

La Chambre prend en considération la proposition de M. Yves Guyot sur la suppression des octrois.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la réforme du code d'instruction criminelle.

M. Guyot-Dessaignes, président de la commission demande l'urgence qui est votée.

M. Gomot expose que l'idée de la loi est de supprimer le côté inquisitorial de l'instruction. La contradiction doit être la base du débat criminel.

L'orateur craint que la loi n'assure pas suffisamment la sécurité sociale. Il l'accepte dans ses principales dispositions, mais il en rejette quelques-unes. (Applaudissements).

M. Jacques Piou demande la suppression de l'article 10 qui donne au préfet de police les pouvoirs d'officier de police judiciaire.

Il combat la subordination de l'instruction à la poursuite et demande la séparation complète de la police judiciaire et de l'instruction.

Il voudrait l'immovibilité du juge d'instruction. Le procureur général ne devrait pas avoir le droit de répartir les affaires à son gré entre les différents juges d'instruction, supprimer cet abus serait une grande réforme.

La séance est levée à 5 heures et est renvoyée à jeudi 2 heures.

INFORMATIONS

A la commission d'enquête. — M. Rochefort fait des révélations nouvelles relatives à la baronne de Seillière et à Mme de Tredern. Voici les faits qu'il signale, et que nous ne reproduisons que sous réserve lui en laissant toute la responsabilité : M. Rochefort dit qu'il a reçu d'une dame haut placée, dont le nom doit rester secret, une lettre ; qu'il a reçu également les confidences de la famille de M. Raymond Seillière. M^{me} Seillière lui a dit :

« M. Wilson nous a coûté des sommes énormes. S'il voulait seulement nous rendre le quart de ce qu'il nous coûte en pots-de-vin ! »

L'autre affaire, est celle-ci : Une dame ayant quinze cent mille francs de rentes, a eu un procès

avec son mari pour sévices. Le mari a été acquitté et a eu la garde de l'enfant. La dame avait entendu M. Wilson dire qu'il avait la magistrature dans la main. Elle vint voir M. Rochefort et lui demanda si elle pourrait aller trouver M. Wilson pour l'intéresser à sa cause : « En y mettant un peu de miel, dit-elle, je donnerais bien 500,000 fr. pour ravoir mon enfant ! »

« Elle est allée trouver M. Wilson, lui a donné 500,000 fr., j'en suis sûr, affirme M. Rochefort. Le procès est revenu en appel devant la cour d'Angers. Le mari a été condamné à quinze jours de prison et la dame a eu son enfant. Elle attribue le gain de son procès aux 500,000 fr. qu'elle a données. »

Voilà, ajoute M. Rochefort, tout ce que je sais de précis. »

M. Portalis donne des détails sur les vols et la tentative d'assassinat dont il a été victime. Il croit que l'instruction, si elle est bien menée, fera découvrir les véritables auteurs.

La commission d'enquête désigne une délégation composée de trois membres, MM. de la Ferrière, Desmons, Salis. Cette délégation vient de quitter le Palais-Bourbon ; on ne sait pas où elle s'est rendue. Les uns disent que c'est au ministère des finances, pour y prendre connaissance du dossier relatif à l'affaire des guanos (affaire Dreyfus) ; les autres croient savoir qu'elle est allée chez M. Athalin, juge d'instruction, pour réclamer la saisie immédiate d'un dossier comprenant vingt-sept lettres de M. Wilson, lequel dossier serait entre les mains d'un homme vivant dans les plus bas fonds de Paris.

Les autres membres de la commission, interrogés, ne veulent rien dire, prétendant qu'ils ont promis de garder le secret ; néanmoins, l'un d'eux a laissé échapper cette phrase : « L'affaire est des plus graves, excessivement grave. »

Déclarations faites par M. Charles Laurent :

Un grand agriculteur, appartenant à un des départements du centre de la France, dit M. Charles Laurent, a, moyennant la somme de 80,000 fr. obtenu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction lui a été conférée grâce à

la nuit le fer de leurs longues lances garnies d'une banderolle, les canons de leurs rifles et les fourreaux de fer de leurs sabres.

Tous portaient de longs zarapés dans lesquels ils s'enveloppaient, et ils avaient la tête couverte de sombreros mexicains, aux larges ailes, et garnis d'une gollila à la forme.

Il n'y avait pas à s'y tromper : Ces cavaliers étaient des pirates des prairies de l'Ouest.

Ils paraissaient bien disciplinés. Leur nombre, autant qu'on en pouvait juger, semblaient être assez élevé ; ils étaient au moins soixante-dix ou quatre-vingts.

Ces cavaliers firent halte sur la place même où les bisons avaient passé.

Un d'entre eux, le chef probablement, s'entre tint pendant cinq ou six minutes avec deux cavaliers qui, ensuite, s'éloignèrent au galop dans la direction prise par les indiens.

Les autres firent encore quelques pas et s'arrêtèrent au pied d'un monticule assez élevé, où ils s'arrêtèrent définitivement.

Les cavaliers sautèrent à terre et établirent leur campement en face de l'accore, mais hors de portée de fusil.

En quelques minutes, ils eurent entouré leur bivouac d'une espèce de barricade peu élevée.

Puis ils attachèrent leurs chevaux au piquet, sans les desseller ni leur enlever le mors, et ils allumèrent dix feux de veille en étoile.

VII
COMMENT LE MAYOR FUT, UNE SECONDE FOIS, FAIT ÉCHEC ET MAT NON SEULEMENT PAR SES ALLIÉS, MAIS ENCORE PAR SES ENNEMIS.

Malgré la tranquillité apparente des aventuriers couchés autour des feux de veille, les uns dormant et les autres fumant et causant entre eux, le Canadien ne quitta pas son observatoire.

Quelque chose lui disait que tout n'était pas fini encore.

Que ces gens n'étaient pas venus campés là par hasard.

Qu'ils rumaient quelque sinistre projet dont bientôt ils tenteraient l'exécution.

Qu'en un mot, il assistait à un drame en plusieurs parties, dont il n'avait vu encore que l'exposition.

l'intervention de M. Wilson et par l'entremise du général d'Andlau. La preuve de ce fait existe à Paris.

Pressé de questions à ce sujet, M. Charles Laurent a ajouté qu'un syndic de faillites, dont il a fait connaître le nom, possédait dans le dossier d'une des affaires dont il avait été saisi, une pièce écrite qui démontrait l'exactitude de cette assertion.

Enfin un agent d'affaires, a continué le directeur du Paris, a entre les mains toute une collection de lettres qui émanent de MM. d'Andlau et Wilson et qui traitent toutes d'affaires de décorations. Il propose de les céder à qui lui en offrira le prix qu'il en demande.

M. Charles Laurent a révélé à la commission le nom de cet agent d'affaires.

M. Sinett demande à être entendu. Il dit que le chèque de 10,000 fr. a été payé directement par M. Seillière ; le montant en a été porté à M. Wilson, à l'Élysée, et il n'est pas passé par la Banque. Il ignore comment il se trouve entre les mains de M. Portalis.

M. Salis. — Vous étiez secrétaire de M. Seillière ! Pouvez-vous nous indiquer ses relations avec M. Wilson ?

M. Sinett. — Je le connais, mais je ne puis rien sans l'assentiment de M. Seillière. Celui-ci a pour conseil à Paris M. Vernies ; il pourra lui donner des instructions après la réception des journaux, qu'il recevra demain et samedi. J'affirme que M. Seillière n'est pas fou, et qu'il peut très bien répondre.

M. Carrel reprend le compte-rendu des lettres. Lettre de M. Joirand, disant que M. Macé, ancien chef de la sûreté, a eu entre les mains des faits pareils à ceux de Caffarel et qu'ils ont toujours été étouffés.

Lettre, disant que l'article du XIX^e Siècle a été inspiré par M. Goron.

Lettre, signalant un marchand de futailles demeurant à Saint-Mandé, décoré pour 80,000 francs.

Lettre de M. Thison, ex-rédacteur en chef de l'Armée Française, qui demande à être entendu à huis clos sur les agissements du parquet dans l'affaire Caffarel.

Un long sabre droit à fourreau de fer était accroché à son côté gauche.

Une carabine était appuyée contre un arbre près de lui.

Il portait de longues bottes molles jaunes, montant au-dessus du genou et garnies de lourds épérons d'argent.

Il se promenait de long en large, derrière le feu, le cigare à la bouche.

Parfois il s'arrêtait, semblait interroger le ciel, puis il paraissait prêter l'oreille aux bruits du désert.

Il frappait du pied avec impatience et reprenait sa promenade, qu'il interrompait quelques moments après, et toujours ainsi.

— Il attend quelque chose, murmurait le Canadien, mais qu'attend-il ?

Soudain, une lueur traversa son esprit. Il se frappa le front ; s'il eût su le grec, sans doute, comme Archimède, il se fut écrié : Eureka !

Mais comme il ignorait jusqu'à l'existence de cette intéressante nation, le chasseur se borna à exprimer sa pensée en franco-normand du Canada.

— Par ma foi de Dieu, j'y suis ! s'écria-t-il ; ces deux démons se sont lancés à la poursuite des vagabonds indiens qui ont si prestement pris la fuite tout à l'heure. Les vautours se réunissent en troupe pour fondre sur une proie qu'ils supposent de difficile digestion. Nous allons les voir revenir de compagnie, cela ne fait pas de doute pour moi.

Il inspecta l'horizon, mais rien n'apparaissait. Il se frotta joyeusement les mains, très satisfait d'avoir si bien deviné.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

50 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VI

OU CHARBONNEAU, LE CHASSEUR CANADIEN, SE DESSEINE.

Charbonneau ne s'expliquait pas la terrible panique dont ils semblaient saisis et la rapidité de leur fuite, lorsque la vérité lui fut subitement révélée.

Presque en face de l'accore, à une demi-lieue tout au plus, se trouvait une gorge étroite, profondément encaissée.

Lit desséché de quelque rivière-torrent, tombant des montagnes et qui, pendant la saison des pluies, devait avoir un lit assez large, mais était en ce moment complètement à sec.

Tout à coup, une nombreuse troupe de cavaliers, vêtus de costumes bariolés, appartenant à toutes les nationalités qui parcourent le désert, émergea en colonne serrée de cette gorge et déboucha au grand trot dans la savane.

On voyait, aux rayons de la lune, briller dans

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 24 octobre 1887

Présidence de M. MALINOWSKI, directeur.

- M. le Secrétaire général dépose :
- 1° Le Feu-Follet;
 - 2° L'Excursionniste;
 - 3° Le Journal d'hygiène;
 - 4° Le bulletin de la Société départementale d'archéologie;

- 5° La Revue des langues romanes;
- 6° La Revue du département du Tarn;
- 7° La Feuille des jeunes naturalistes;
- 8° Le Bulletin de la Société de géographie;
- 9° Journal d'histoire naturelle.

M. Laroussilhe fait part à la Société de la mort de M. Pechméja de Saint-Céré, un poète de grande valeur.

Il lit deux odes vraiment inspirées, extraites de ses « Strophes militantes. »

M. Malinowski lit une étude descriptive et historique de la ville de Gourdon. D'après lui, le nom de Gourdon signifie *Montagne des corbeaux*. Il parle de l'église Saint-Pierre et des Cordeliers, des ruines du château de Gourdon, etc. Il dit quelques mots du passé historique de cette ville.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 31 octobre

Présidence de M. VALETTE directeur

M. le Secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1° Annales du musée Guimet;
- 2° Journal d'hygiène;
- 3° Revue africaine.

Il dépose, en outre aux archives les manuscrits envoyés au concours.

Une commission chargée d'organiser la séance publique dans laquelle les récompenses doivent être distribuées, est élue. En font partie MM. Laroussilhe, Rougier, Daynard, L. Combarieu et J. Blanc.

Le programme de la séance est ainsi arrêté :

Allocution du président de la Société des Etudes ;

Discours de M. le Préfet, président du concours ;

Rapport du secrétaire-général ;

Lectures des poésies couronnées.

M. Valdigué dépose deux magnifiques photographies représentant la barbacane de Labarre et l'église des Jacobins de Cahors.

M. Malinowski lit une notice biographique sur un sourd-muet de Gourdon ; M. Pélassié, mort en 1833, à l'âge de 48 ans. Ses travaux remarquables lui valurent de précieuses récompenses. Il a laissé un livre de poésies et un cours d'enseignement à l'usage des sourds-muets.

La Société décide que la biographie de M. Pélassié sera publiée.

La séance est levée à 10 heures.

FAITS DIVERS

Les chevaux couronnés. — Dès que l'accident est survenu, reconduire le cheval à l'écurie, laver la blessure à l'eau froide pour la nettoyer sans l'irriter par aucune friction ; essuyer ensuite avec un linge doux : mettre une couche de coton bien cardé, d'environ un travers de doigt d'épaisseur, fixer le coton par une large bande de flanelle ; recouvrir le tout d'une genouillère en peau, afin de la préserver des coups. Laisser reposer l'animal trois jours sans toucher à l'appareil. Au bout de ce temps, lever la genouillère et le bandage, enlever délicatement le coton autour de la plaie sans toucher à la croûte qui se sera formée ; promener le cheval au pas, puis mettre une nouvelle couche de coton sans enlever celui qui adhère à la croûte ; remettre le bandage et la genouillère. En douze ou treize jours la croûte tombe et l'on voit une peau nouvelle recouverte de poils sans aucun changement, même dans la couleur.

Conservation du gibier. — Le *Figaro*, donne la recette suivante, pour la conservation du gibier :

D'abord, il importe de laver soigneusement, avec de l'eau-de-vie ou de l'eau salée, la plaie qu'à produite le coup de feu dans les chairs de l'animal. Et puis on l'enveloppe dans un linge fin et on l'enfouit dans la poudre de charbon, à l'abri de l'air ; on peut aussi, s'il s'agit d'un oiseau, le vider et lui introduire dans le corps des morceaux de charbon qui agissent comme désinfectant, ou mieux encore imprégner l'intérieur de sa carcasse du jus de plusieurs citrons. Enfin pour combattre la putridité engendrée par le contact des grosses mouches blanches — que le froid n'arrive pas à tuer dans la tiède atmosphère des caves et des offices — on emploie victorieusement un lit de plantes odoriférantes telles que le thym, la sauge, la lavande et le romarin. Ces herbes aromatiques ont, de plus, l'avantage de communiquer leur parfum au personnage qui repose sur leur litière balsamique — lequel n'en est que plus apprécié le soir où il est soumis au palais connaisseur des plus difficiles convives.

Inventions pour les services militaires. — Le ministre de la guerre vient d'instituer à Paris une commission d'examen des inventions intéressant l'armée, qui examinera au premier degré toutes les proposi-

tions se rapportant aux divers services militaires et adressées par des inventeurs au ministère. Tout intéressé adressera sa demande sur papier timbré, non affranchie, au ministre de la Guerre, avec cette inscription : « Commission d'examen des inventions. » Il produira soit un modèle, soit un mémoire explicatif avec des dessins s'il y a lieu.

Notification de la décision prise sera faite aussitôt que possible à l'auteur de chaque proposition. Dans les six mois, en cas de rejet, les documents ou modèles produits devront être retirés. A l'expiration de ce délai et sans nouvel avis, ils seront détruits.

Aucune allocation à titre de secours, d'indemnité ou de subvention ne pourra être accordée à l'auteur d'une proposition avant qu'elle ait été définitivement adoptée.

Jurisprudence. — La Cour de cassation vient de rendre un arrêt qu'il nous semble intéressant de signaler à l'attention de nos lecteurs : elle a décidé que lorsqu'une commission municipale a prononcé la radiation de divers électeurs des listes électorales, sans donner à ceux-ci l'avertissement prescrit par l'article 4 de la loi du 7 juillet 1874, un tiers électeur peut, en vertu du principe de la permanence des listes électorales, demander le rétablissement des électeurs radiés, et il n'a point d'autre preuve à faire à l'appui de ladite demande que celle de l'inscription antérieure des électeurs dont il s'agit.

En conséquence, doit être cassée la décision du juge de paix qui rejette la demande du tiers électeur, par le motif que celui-ci n'établit point le droit des électeurs dont il demande le maintien sur la liste.

VITICULTURE

La vigne et les vins. — Pendant que nos contrées à cidre tenaient des congrès à l'effet de développer et de perfectionner cette branche importante de notre richesse rurale, nos contrées viticoles tenaient d'autres congrès, où il s'agissait d'une question beaucoup plus grave : la question de vie ou de mort pour les vignes françaises. Trois grandes réunions ont été tenues à cet effet à Toulouse, à Châlons-sur-Saône, puis à Mâcon. Toutes nos notabilités viticoles les plus en vue de ces régions ont pris la parole dans ces grandes assemblées, et chacun a signalé les luttes qu'il a soutenues avec plus ou moins de succès contre ces terribles ennemis qui s'appellent phylloxéra, mildew ou peronospora, pourridié, oïdium et anthracnose. Je n'ai pas encore sous les yeux les comptes rendus complets de ces discussions, mais j'en sais assez pour constater un premier point très grave et peu rassurant observé partout : c'est que les applications des toxiques, spécialement du sulfure de carbone, retardent plus ou moins la mort des vignes, mais ne peuvent la conjurer ; et, même en ajoutant au toxique des engrais nécessaires à la reconstruction des racines, un second point acquis, c'est que les cépages américains sont loin de donner partout la certitude d'une longue durée des vignes nouvelles. Tout un volume ne suffirait pas à décrire les centaines de variétés américaines, avec les exigences propres à chacune d'entre elles quant à la nature du sol, au mode de reproduction de culture et de greffage.

J'engage les viticulteurs intéressés à se procurer les comptes rendus des séances des congrès qui se sont tenus à Toulouse, à Châlons-sur-Saône, et surtout à Mâcon, où les principaux orateurs ont parlé avec l'autorité d'une science pratique des mieux éprouvées. Il suffit de nommer MM. Polliat, Bender, Miedan, Pétiot, pour la Bourgogne ; Marès, G. Bazille, la duchesse de Fitz-James, Champin, etc., pour le Midi, et cent autres viticulteurs, le marquis de Pallaminy, Despetit, etc., pour le Sud-Ouest. Au congrès de Mâcon, M. Laborier a su captiver l'attention et l'intérêt de l'assemblée en présentant comme épreuve de l'efficacité de sa méthode, des ceps vigoureux régénérés par son procédé de soiffrage. Sa méthode, je dois le dire, a des adeptes et aussi des contradicteurs ; mais plusieurs adhérents m'ont exposé les résultats heureux de leurs essais en termes trop affirmatifs pour m'arrêter devant les dénégations des exposants. Le moins que je puisse dire à ce sujet, c'est que la méthode a en sa faveur des probabilités suffisantes pour décider tous les hésitants à en tenter l'essai, ce parti est d'autant plus raisonnable que toutes les autres méthodes les plus vantées ont tous les jours à leur passif des mécomptes douloureux, à côté de succès dont la continuation est toujours en question pour l'avenir. Un honorable propriétaire de vignes dans le Mâconnais m'a écrit à ce sujet que, d'après sa propre expérience, la méthode de M. Laborier est préférable à toutes les autres, mais avec une modification qu'il se charge de me si-

gnaler après qu'il l'aura fait adopter par l'honorable inventeur lui-même — J'attends cette intéressante communication.

Les vins piqués. — Le meilleur moyen de remédier à l'aigre, quand cet accident vient à se produire, consiste à introduire dans le vin un peu de cendre de bois, dont la potasse sature l'acide formé, et donne en même temps au liquide une réaction peu convenable au développement du ferment du vinaigre.

Comme ce ferment a besoin de trouver de l'oxygène pour brûler l'alcool du vin, un procédé qui doit être employé toutes les fois que l'on soufre des vins qui ont une tendance à l'acide, c'est de brûler une mèche soufrée dans les tonneaux où l'on veut transvaser le vin. Le soufre, en s'emparant de l'oxygène de l'air, produit de l'acide sulfureux, lequel empêche la fermentation acide de se produire.

PETITE CORRESPONDANCE

— Un soldat de la classe de 1882, libéré cette année au mois de septembre, m'a fait part de la partie de l'armée active jusqu'au 30 juin 1888, pourra-t-il exempter un frère appartenant à la classe de 1887 et tirant au sort en 1888.

Réponse. — Oui, il le dispensera.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi, 19 novembre 1887

Représentation donnée par la troupe DU GRAND THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS DE TOULOUSE, direction : GAULTIER DELONCLE

LA BELLE-MÈRE A DES ÉCUS

Comédie-Vaudeville en 3 actes

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en 1 acte

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique en un acte

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1887.

- | | |
|---|--------|
| Versailles (allégo militaire) | Wetge. |
| Les Pantins de Violette (fantaisie) | Adam. |
| Le Cocoyer (havanaise) | Boyer. |
| Le Trouvère (introduction du 2 ^e acte) | Verdi. |
| Mazurka | X... |

Bibliographie

On lit dans L'INDÉPENDANT LITTÉRAIRE

Il y a huit mois paraissait le premier fascicule de la *Nouvelle Bibliothèque populaire*.

Le programme que le directeur de cette publication présentait à ses lecteurs était des plus attrayants : littérature française, ancienne et moderne, littératures étrangères, chacune devait avoir son heure et sa place ; ce plan très vaste et la modicité du prix nous avaient laissés un peu sceptiques. Mais nous avons dû bientôt nous rendre à l'évidence, constater l'utilité et la valeur littéraire de ce recueil.

M. Gautier a bien compris que le temps n'est plus aux longues spéculations, aux études laborieuses. Il nous fait quelque chose qu'on puisse parcourir en quelques instants et qu'on puisse saisir sans efforts.

La *Nouvelle Bibliothèque populaire* réalise cet idéal du livre : en 32 pages, qu'on peut lire en deux heures, elle donne, indépendamment d'une étude biographique de chaque auteur, une étude littéraire très complète sur son œuvre, et des fragments, ou quelques-uns de ses ouvrages en entier.

La variété de ce recueil hebdomadaire, qui publie tour à tour des ouvrages appartenant aux littératures et aux genres les plus divers, et toujours d'une parfaite moralité, n'est pas l'un de ses moindres charmes.

Certainement l'entreprise éminemment utile de M. Gautier mérite toutes les sympathies ; elle est d'une utilité incontestable à ceux auxquels les loisirs ou la fortune ne peut pas permettre d'étudier ou d'acquiescer les œuvres entières ; elle est aussi un guide précieux un divertissement intellectuel sain intéressant et instructif.

G. DE WILLOT.

Derniers volumes parus de la *Nouvelle Bibliothèque populaire* : Picard, Me Musard, les Ricochets. — Auerbach, la Fille aux pieds nus. — Sterne, l'Évêque, Mon oncle Tobie. — Longfellow. — Evangéline. — Gathe, Mignon. — J. de Maistre, Soirées de Saint-Petersbourg. — Shakespeare : Macbeth. — Jokai, Le Chat blanc. — Bret-Hart, Récits californiens.

En vente au prix de 10 centimes chaque chez tous les libraires, marchands de journaux, colporteurs et dans les gares.

La 104^e livraison de la GRANDE ELCYCLOPÉDIE contient un si grand nombre d'articles intéressants et signés de noms connus, que nous ne pouvons que les citer sans commentaire : « Ballade », de M. Brunetière, « Ballanche », de M. Blum, « Ballast », de M. Humbert, « Ballet », de M. Barrès, « Ballin », de M. Mantz, « Ballottage », de M. Delabrousse, « Balthazar », de M. Oppert, « Balzac », de M. Tourneux ; lire aussi « Balle », « Ballu », « Balmès », « Balsamine », « Baltimore », etc., etc.

Prix de chaque livraison : 1 fr. — Un spécimen

est adressé gratuitement et « fra H. Lamirault et Co, 61 rue de »

La 95^e série de l'ALLEMAGNE 1. nous fournit des renseignements très précieux sur la ligne de défense de l'Alsace, l'organisation de l'armée allemande, la militaire, les diverses populations de l'empire, la langue et le dialecte, etc.

Outre un tableau de la culture de la Vigne, des Betteraves et du Houblon, deux gravures ornent le texte : l'une représentant une vue de Binzen, l'autre le poète Schiller.

Une indiscretion nous permet de révéler le titre de la grande publication militaire et populaire, que prépare M. Barthélemy, l'auteur de « Avant la Bataille. « La Guerre » est si nous sommes bien renseignés, le nom définitif que portera cette œuvre nationale et patriotique, appelée à un grand retentissement dans tout le pays.

DERNIÈRE HEURE

Démission. — On ne croit, pas dit la *Dépêche*, que l'idée d'envoyer une délégation au président de la République pour demander sa démission aboutisse, mais il y aura demain très probablement, après la séance, une réunion de tous les personnalités républicains marquants, dans laquelle on recherchera le moyen d'obtenir ce résultat.

BOURSE. — Cours du 16 nov.

3 0/0	80 75
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	83 50
4 1/2 0/0 ancien	100 79
4 1/2 0/0 1883	106 67

Dernier cours du 16 nov.

Actions Orléans	1,300 00
Actions Lyon	1,231 25
Obligations Orléans 3 0/0	399 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	292 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	351 00

M. BACQUE médecin dentiste à Limoges, a l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à Brive, hôtel de Toulouse les *Dimanche, Lundi et Mardi, 27, 28 et 29 novembre.*

A tous les malades

Coulours (Yonne), le 18 août 1887. — J'avais des douleurs et un battement de cœur qui me causaient des souffrances horribles ; ayant appris les grands bienfaits de vos Pilules Suisses, j'en ai pris d'abord une boîte à 1 fr. 50, et voyant le bien qu'elles me faisaient, j'ai continué ; aujourd'hui je suis complètement guéri. J'engage tous les malades à employer vos Pilules Suisses et je vous autorise à publier ma guérison.

SAULE, entrepreneur. (Sig. lég.). A. M. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102 r. Richelieu, PARIS, & Partout.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

Eu feuille . 0 fr. 75 | Reliée . . 1 fr. 50

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-deux octobre dernier, et par exploit de Bories, huissier à Limoges, en date du quinze novembre courant, dame Virginie Mercadier, épouse de Jean Courreyon, sans profession, domiciliée de la commune de Saillac, a formé contre ledit Jean Courreyon, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de ladite commune, une demande en séparation de biens et elle a constitué M^e Georges Delbreil pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

